



BUDGET PRIMITIF 2024

NOTE SYNTHETIQUE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires :

- Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril.
- Le budget doit obligatoirement être équilibré aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre Régionale des Comptes et le Préfet interviennent pour faire respecter cette obligation.
- Le budget doit dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer les investissements.
- La collectivité ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.
- Le budget constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 29 janvier 2024.



INTRODUCTION

La Ville dispose de trois budgets :

- ✓ Le budget principal
- ✓ Le budget annexe restauration (restauration scolaire)
- ✓ Le budget annexe Zone d'activités de l'Eperon

L'équilibre des budgets consolidés pour 2024 se présente comme suit :

BUDGETS PRIMITIFS 2024	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	22 955 221 €	12 069 948 €	35 025 169 €
BUDGET ANNEXE RESTAURATION	1 285 151 €	50 340 €	1 335 491 €
BUDGET ANNEXE EPERON	256 870 €	284 383 €	541 253 €
TOTAL	24 497 242 €	12 404 671 €	36 901 913 €

LE BUDGET PRINCIPAL

1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, périscolaire, Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH), billetterie Grand Logis...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

**Les recettes réelles de fonctionnement représentent 22 895 221 € pour 2024.
Elles sont en baisse de 10 % par rapport au BP 2023**

	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET PRIMITIF 2024	EVOLUTION
013 - Atténuation de charges	150 000 €	150 000 €	0 %
70 - Produits des services	1 663 091 €	1 733 350 €	4 %
73 - Impôts et taxes	2 191 735 €	2 161 641 €	-1 %
731 – Fiscalité locale	13 261 634 €	14 805 697 €	12 %
74 – Dotations et participations	3 364 509 €	3 441 838 €	2 %
75 - Autres produits de gestion courante	4 591 000 €	255 000 €	-94 %
76 - Produits financiers	347 695 €	347 695 €	0 %
TOTAL RECETTES REELLES	25 569 664 €	22 895 221 €	-10 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 540 €	60 000 €	79 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	25 603 204 €	22 955 221 €	-10 %

PRODUITS DES SERVICES:

Ils sont composés des recettes liées à la facturation des services et des activités. La prévision se base sur une évolution de 4,22 % par rapport au BP 2023. C'est en réalité en deçà du réalisé 2023 qui était à hauteur de 1 824 K€. Ces recettes sont toujours estimées avec prudence. Les tarifs pratiqués ont été augmentés de 6% en raison de la forte inflation. Les principales recettes de ce chapitre concernent les services de la direction de l'éducation pour 1 159 K€, suivis de la culture pour 91 K€, en baisse avec le passage à la gratuité de la médiathèque. En 2023, la Ville a touché des recettes importantes de concessions de cimetières et de redevance d'occupation du domaine public relative à des travaux. Les prévisions pour 2024 intègrent seulement les recettes certaines.

IMPOTS ET TAXES:

Ce chapitre regroupe la dotation de solidarité communautaire versée par Rennes Métropole. Elle est estimée en baisse suite au nouveau calcul. Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) à 110 085 € et le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à 271 906 € sont stables.

FISCALITE LOCALE:

La recette principale concerne les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 13,6M€. La Ville a fait le choix d'augmenter le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 3,5 points passant de 41,84 % à 45,34 % afin d'obtenir une recette supplémentaire de 870 K€ avec la revalorisation des bases de taxes foncières de 3,9% (revalorisation automatique chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre N-2 et novembre N-1). Le vote en septembre 2023 de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de 60% permet d'obtenir 170 K€ de recettes prévisionnelles supplémentaires. Les autres recettes de ce chapitre concernent, la taxe sur l'électricité (300K€), les droits de mutation versés suite aux actes de vente chez le notaire (prévision en baisse en raison du ralentissement du marché immobilier à 680K€) et la taxe locale sur la publicité extérieure estimée à 100 K€.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS:

La prévision table sur une augmentation de 2,30% par rapport au BP 2023. La principale recette de ce chapitre est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat à hauteur de 2,4M€, stable malgré la diminution de la dotation nationale de péréquation (DNP) grâce à la fin de l'écêtement sur la dotation forfaitaire. Concernant les participations, la majeure partie concerne la Caisse d'allocations familiales (CAF), pour financer nos services multi-accueil, relais petite enfance, accueil de loisirs, périscolaire, jeunesse, estimée à la hausse. Par ailleurs, le Département au travers du contrat de territoire versera à la Ville 75 K€ pour le spectacle vivant et la médiathèque, en baisse de 23K€. Une subvention au titre du fonds chène de 22 300 € par an pendant 3 ans a été attribuée à la Ville pour le poste de technicien bâtiment énergie.

AUTRES RECETTES:

Le chapitre 75, **autres produits de gestion courante**, regroupe les loyers. En 2024, en plus des loyers habituels, la Ville percevra des recettes pour la location des équipements sportifs de Ker Lann qu'elle acquerra en février. Les **atténuations de charges** pour 150 K€ relatives au remboursement par l'assurance statutaire des congés de longue maladie, longue durée, maternité, paternité, accident du travail... et les **produits financiers** à hauteur de 348 K€ relatifs au fonds de soutien pour la sortie de l'emprunt toxique versé par l'Etat restent stables.

2 – Les dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et syndicats, les intérêts de la dette.

	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET PRIMITIF 2024	EVOLUTION
011 – Charges à caractère général	5 015 518 €	5 446 101 €	9 %
012 – Charges de personnel	10 490 206 €	11 085 334 €	6 %
014 – Atténuation de produits	2 570 €	2 570 €	0 %
65 – Autres charges de gestion courante	2 769 770 €	2 996 016 €	8 %
66 – Charges financières	251 000 €	198 000 €	-21 %
67 – Charges exceptionnelles	20 000 €	20 000 €	0 %
68 – Dotations aux provisions	26 180 €	26 180 €	0 %

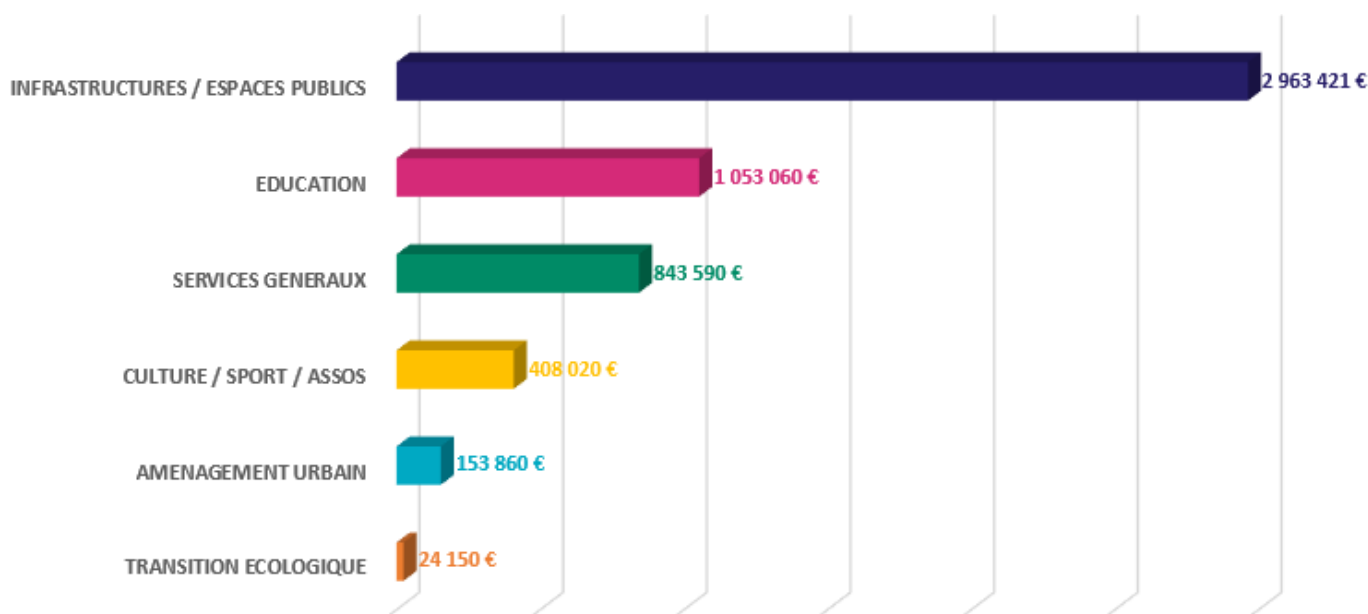
TOTAL DEPENSES REELLES	18 575 244 €	19 774 201 €	6 %
023 – Virement à la section d'investissement	5 123 760 €	1 181 020 €	-77 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 904 200 €	2 000 000 €	5 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 603 204 €	22 955 221 €	-10 %

◆ CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAP 011): 5 446 101 €

Les charges à caractère général se composent des achats de fournitures stockés ou non stockés, des prestations de services extérieurs ainsi que des impôts et taxes.

Elles s'élevaient en 2024 à 5 446 101 € soit une augmentation de 8,59 % par rapport à 2023.

Les charges à caractère général se répartissent comme suit :



INFRASTRUCTURES / ESPACES PUBLICS : 2,9 M€ (en augmentation de 200 K€ par rapport au BP 2023)

Les fluides représentent une part très importante dans ce budget (1,3M€). Les dépenses en 2023, grâce à l'amortisseur électricité et les mesures mises en place pour réduire la consommation, ont été moins importantes que prévu (1M€). Avec l'acquisition des équipements sportifs de Ker Lann et la fin probable de l'amortisseur électricité, le budget prévisionnel est estimé de façon prudente à l'identique de l'année 2023. En dehors des fluides, le budget représente 1,6 M€ soit 200 K€ de plus qu'en 2023. Il servira à l'entretien des bâtiments, des espaces verts, des stades, des jeux, de la voirie ainsi que les réceptions. L'acquisition des équipements sportifs de Ker Lann et les dernières rétrocessions d'espaces verts à Vert Buisson augmentent le patrimoine de la Ville et par conséquent les coûts d'entretien. L'inflation sur les contrats d'entretien et les matériaux est également prise en compte.

EDUCATION : 1,05 M€ (en augmentation de 93 K€ par rapport au BP 2023)

Sur les 93K€ d'augmentation par rapport à 2023, 80 K€ s'explique par l'augmentation des recettes liées aux repas et aux goûters confectionnés par la cuisine centrale (alignement sur le réalisé 2023). Le reste des dépenses du pôle éducation concerne les services multi-accueil, relais petite enfance, accueil de loisirs, périscolaire, enseignement, écoles et jeunesse. Les dépenses prévisionnelles sont stables sauf pour le service enseignement principalement sur les transports collectifs vers la piscine et le COSEC (tarifs en hausse et nombre de déplacements en augmentation).

SERVICES GENERAUX : 843 K€ (en augmentation de 121 K€ par rapport BP 2023)

Les services généraux regroupent les services accueil/population, finances/achats publics, informatique, communication, direction générale, assemblée, ressources humaines, police municipale.

Des dépenses supplémentaires pour 40K€ sont nécessaires en informatique par rapport à la cybersécurité, à la mise en place d'office 365 ou encore le déploiement de la fibre au stade Belliard. En communication, le choix a été fait d'élargir la distribution du Bruz Mag à l'ensemble des boîtes aux lettres, augmentant la dépense prévisionnelle de 25K€. Une étude regroupant un diagnostic et des propositions pour la mise en œuvre de la convention cadre entre la Ville et le CCAS est également prévue pour 30 K€. Enfin, en RH, un accompagnement des agents de la cuisine centrale est budgété à hauteur de 10 K€ ainsi qu'une provision de 10 K€ pour d'éventuels recours contentieux.

CULTURE / SPORT / ASSOS : 408 K€ (en augmentation de 13 K€ par rapport au BP 2023)

L'enveloppe pour le spectacle vivant avait été réduite de 10% en 2023. Elle retrouvera son niveau de 2022 à hauteur de 151K€ en 2024. Au niveau des animations, les 80 ans du bombardement et la fête du sport seront organisées en plus des animations habituelles. Un budget de 5K€ est dédié en 2024 pour le projet autour de la langue bretonne.

AMENAGEMENT URBAIN : 154 K€ (en augmentation de 7 K€ par rapport au BP 2023)

En fonctionnement, les dépenses concernent principalement des provisions pour des contentieux en urbanisme et des honoraires, les charges de copropriété du parking Pagnol et les taxes foncières des logements de la Ville qui sont en légère hausse.

TRANSITION ECOLOGIQUE : 24 K€ (quasi stabilité par rapport au BP 2023)

La chargée de mission transition écologique a démarré sa mission en septembre 2022. Le projet avance avec la création d'un réseau des transitions et la mise en place d'animations en 2023 qui seront reconduites cette année.

CHARGES DE PERSONNEL (CHAP 012): 11 085 334 €

Elles sont en augmentation de 5,67 % par rapport au BP 2023.

Outre les évolutions règlementaires à hauteur de 223K€ qui augmentent de fait la masse salariale, l'équipe municipale a fait le choix en 2024 :

- de revaloriser les salaires des agents avec le versement de la prime inflation (décision de 2023 qui impacte le BP 2024 car le versement est intervenu en janvier) et une revalorisation de l'enveloppe de RIFSEEP
- de renforcer les services pour faire face aux nouveaux projets (acquisition des équipements sportifs de Ker Lann par exemple) mais aussi pour rendre plus confortable l'activité de certains services en surcharge d'activités.

L'augmentation se justifie de la manière suivante :

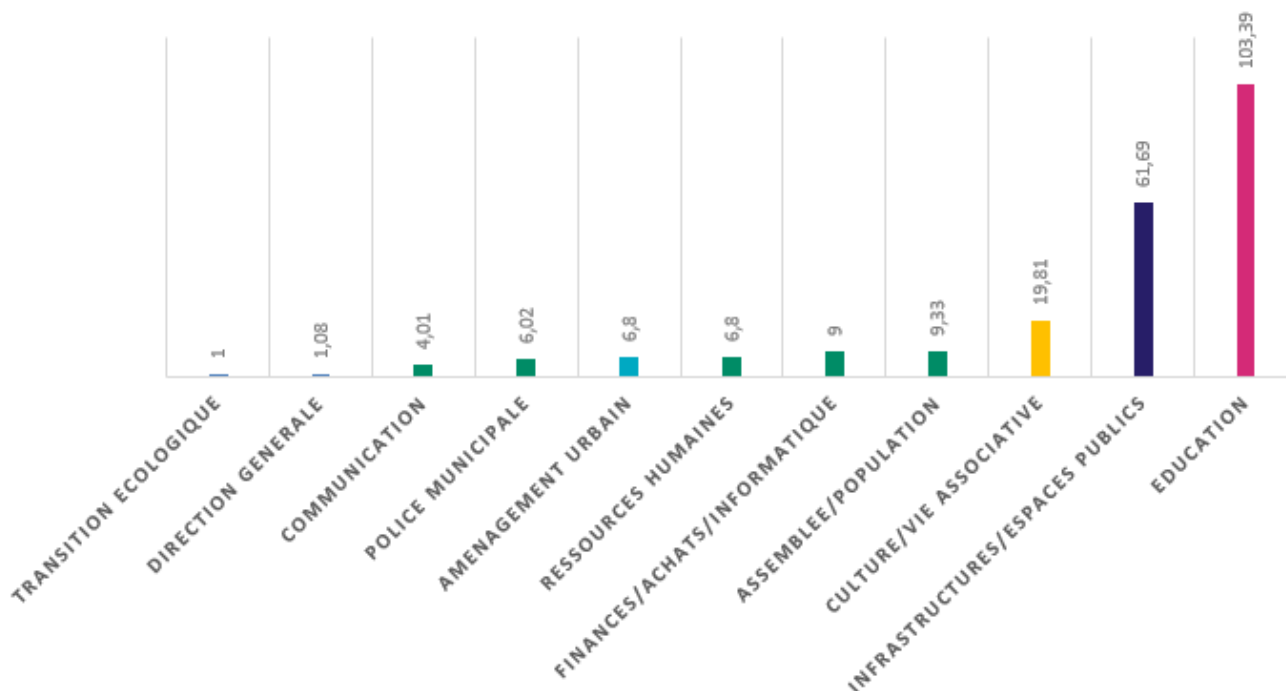
Evolutions règlementaires : 223 K€
<ul style="list-style-type: none"> •Avancements grades / échelons •Revalorisation grilles 5 pts •Augmentation cotisation retraite •Elections européennes (heures supp) •Provision augmentation valeur du point 1%

Revalorisations salariales : 229 K€
<ul style="list-style-type: none"> •Versement de la prime inflation •Revalorisation du régime indemnitaire des agents (RIFSEEP)

Créations de postes : 236 K€ - 6,55 ETP
<ul style="list-style-type: none"> •Direction Education : 3,55 ETP travail sur la réduction du gaspillage alimentaire (Restauration Vert Buisson), amélioration conditions travail animateurs, accueil de tous les enfants à l'ALSH) •Direction des services techniques : 2 ETP technicien espaces verts et bâtiment •Direction culture / vie asso : 1 ETP assistant administratif •Développement de l'apprentissage : 3 à partir de septembre 2024

La moyenne prévisionnelle des ETP (équivalent temps plein) pour 2024 est de 228,93 pour la Ville soit 4,11 de plus que la moyenne 2023

ETP PREVISIONNELS 2024 PAR DIRECTION



Le personnel extérieur n'est ici pas représenté.

CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAP 65): 2 996 016 €

Ce chapitre regroupe les subventions aux associations, syndicats, budget annexe..., les abonnements aux logiciels métiers, les droits d'auteurs ainsi que les indemnités des élus.

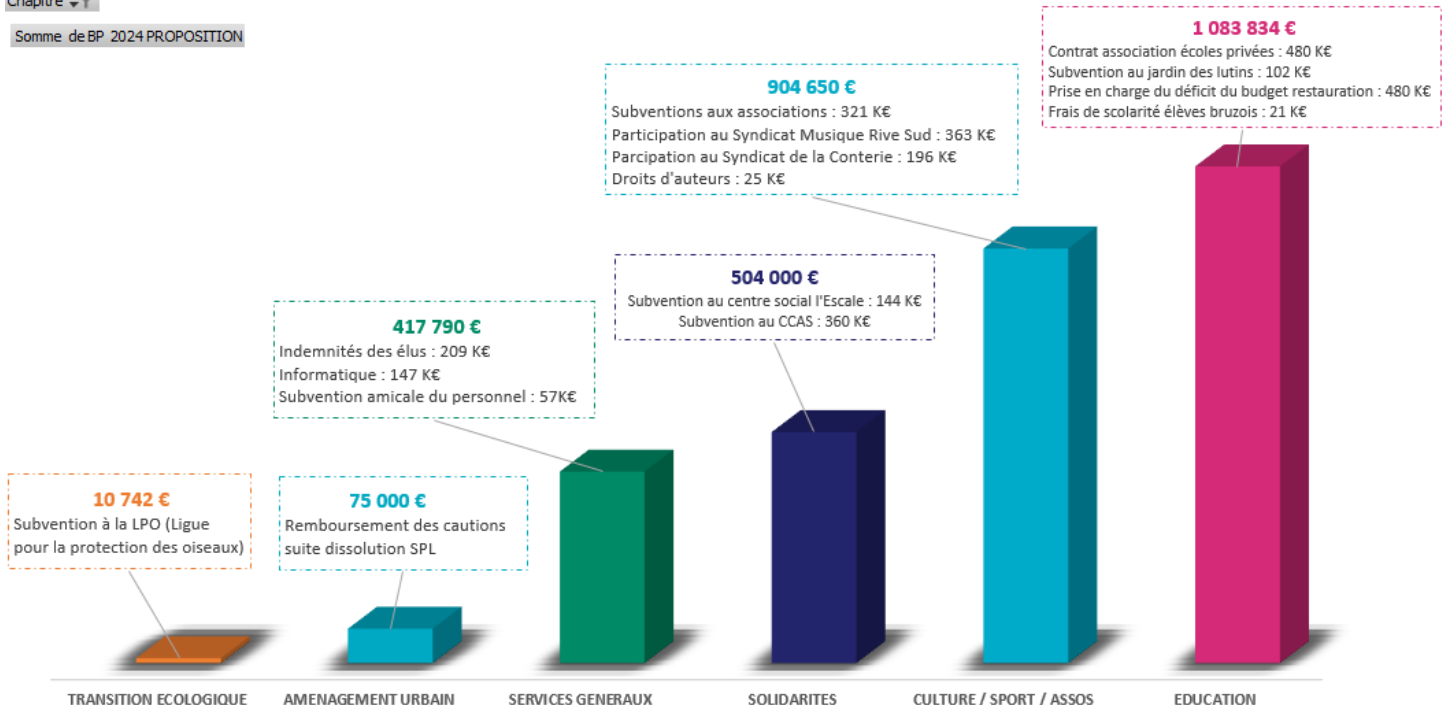
Les charges de gestion courante sont en hausse de 8,17 % par rapport au BP 2023.

Les principales variations de ce chapitre concernent :

- La subvention au centre social « L'Escale » passe de 50 K€ à 144 K€ pour l'année complète.
- La subvention au CCAS passe de 339 K€ à 360 K€ suite à l'impact en année pleine de l'embauche en 2023 d'un travailleur social supplémentaire.
- Les subventions aux écoles privées sous contrat augmentent de presque 30 K€ par rapport à 2023 (calcul avec le coût d'un élève du public qui est en augmentation).
- Le remboursement des cautions de terrains de la ZAC du Vert Buisson suite à la dissolution de la SPL sont prévues à hauteur de 75 K€ soit 25 K€ de plus qu'en 2023.
- L'enveloppe des subventions aux associations est en augmentation de 30K€ environ (nouvelle subvention à la LPO, subvention au Point Accueil Emploi en augmentation, une marge est prise sur l'enveloppe pour d'éventuels versements exceptionnels tels qu'en 2023 les versements au FACECO par exemple).
- Les dépenses liées à l'informatique (logiciels, licences...) sont en augmentation en raison notamment du passage à Office 365.
- La participation au Syndicat de Musique Rive Sud diminue de 43 K€ en 2024.
- La subvention d'équilibre au budget annexe restauration diminue de 17 K€. Même si les dépenses sont en hausse, le budget annexe bénéficie d'un excédent de fonctionnement qui permet d'atténuer la subvention 2024.

Chapitre ▼

Somme de BP 2024 PROPOSITION



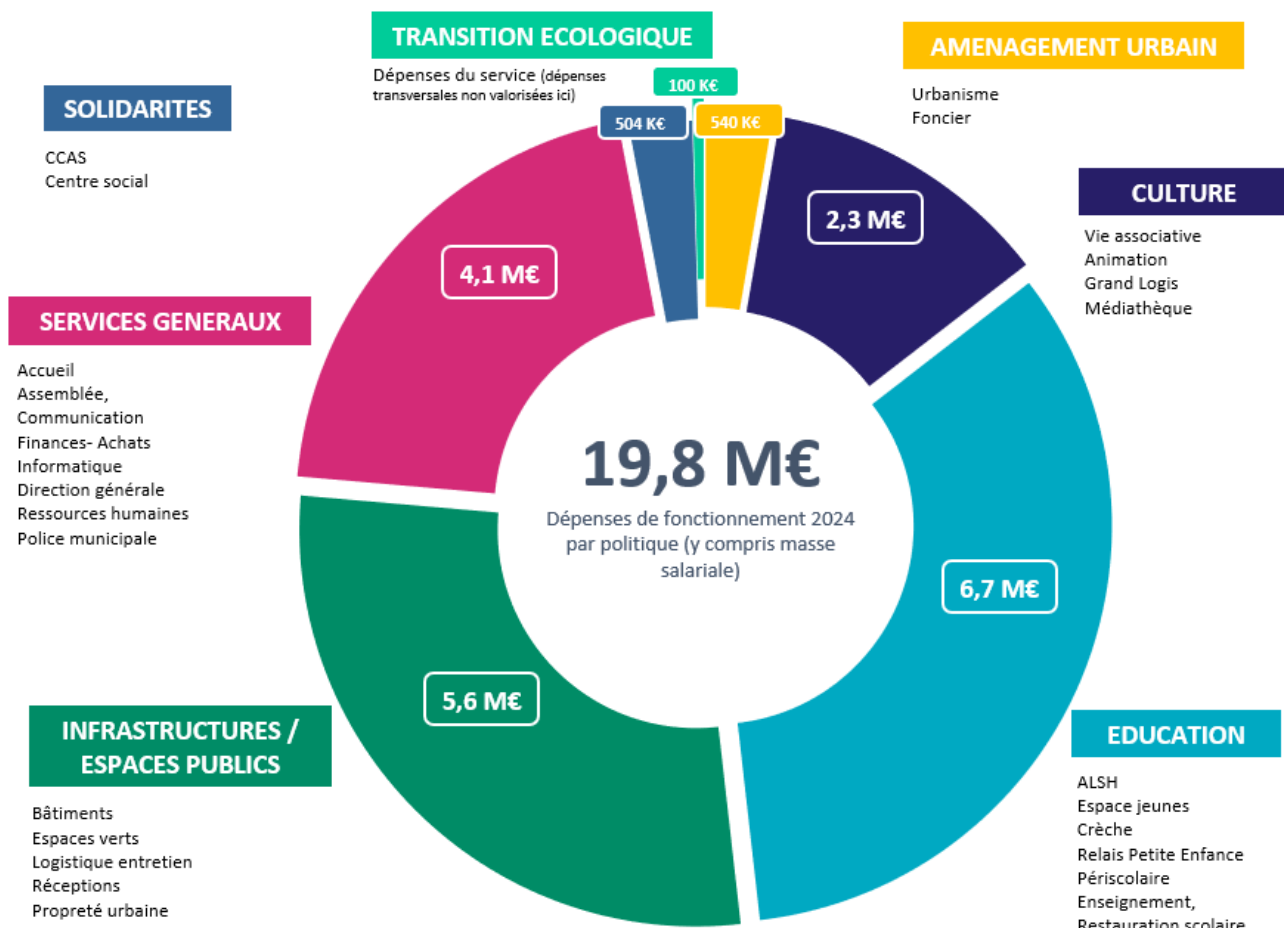
Pôle ▼

AUTRES DEPENSES (CHAP 66 – 67– 68 – 023 – 042): 3 425 200 €

Les autres charges de fonctionnement regroupent :

- Les intérêts des emprunts pour 198 000 € diminuent car il n’y a pas eu de nouvel emprunt contracté.
- ➔ Les charges exceptionnelles à hauteur de 20 000 € pour d’éventuels remboursements.
- ➔ Les provisions pour 26K€ concernent le décalage entre le versement du fonds de soutien de l’Etat et le paiement des annuités suite à la renégociation de l’emprunt toxique.
- Les dépenses d’ordre : dotations aux amortissements (2 M€) et virement à la section d’investissement (1,2 M€).

VUE SYNTHETIQUE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR PÔLE



3 – Les dépenses d’investissement

La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Les dépenses réelles s’élèvent 11 230 374,82 € pour 2024 dont 9 485 374,82 € de dépenses d’équipement pour les projets d’investissements et travaux d’entretien du patrimoine de la Ville (chapitres 20, 204, 21, 23,26 et AP) et 1 745 000 € de remboursement en capital de la dette.

Les dépenses d’équipement concernent pour 698 543,39 € des restes à réaliser de l’année 2023 et pour 8 786 831,43 € des inscriptions nouvelles soumises au vote.

L’autorisation de programme pour la construction du 4^{ème} groupe scolaire va faire l’objet d’une modification pour l’augmenter de 1,5 M€.

	BUDGET TOTAL 2023 (AVEC RAR)	BUDGET TOTAL 2024 (AVEC RAR)	EVOLUTION
20 - Immobilisations incorporelles	268 283,20 €	599 585,22 €	123 %
204 - Subventions d'équipement versées	359 166,67 €	18 000 €	-95 %
21 - Immobilisations corporelles	2 332 464,44 €	2 495 711,58 €	7 %
23 - Immobilisations en cours	4 479 917,68 €	4 434 978,02 €	-1 %
20221 - 4ème groupe scolaire (AP/CP)	451 660 €	1 200 000 €	166 %
20231 - Rénovation Hôtel de Ville (AP/CP)	40 000 €	700 000 €	1650 %
26 - Participations et créances	37 100 €	37 100 €	0 %
27 - Autres immobilisations financières	48 000 €	-	-100 %
16 - Emprunt	2 127 100 €	1 745 000 €	-18 %
10 - Dotations et fonds divers	21 000 €	-	-100 %
TOTAL DEPENSES REELLES	10 164 691,99 €	11 230 374,82 €	10 %
041 -Opérations patrimoniales	50 000 €	50 000 €	0 %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 540 €	60 000 €	79 %
001 - Solde d'exécution reporté	804 908,01 €	729 573,18 €	-9 %
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 053 140 €	12 069 948 €	9 %

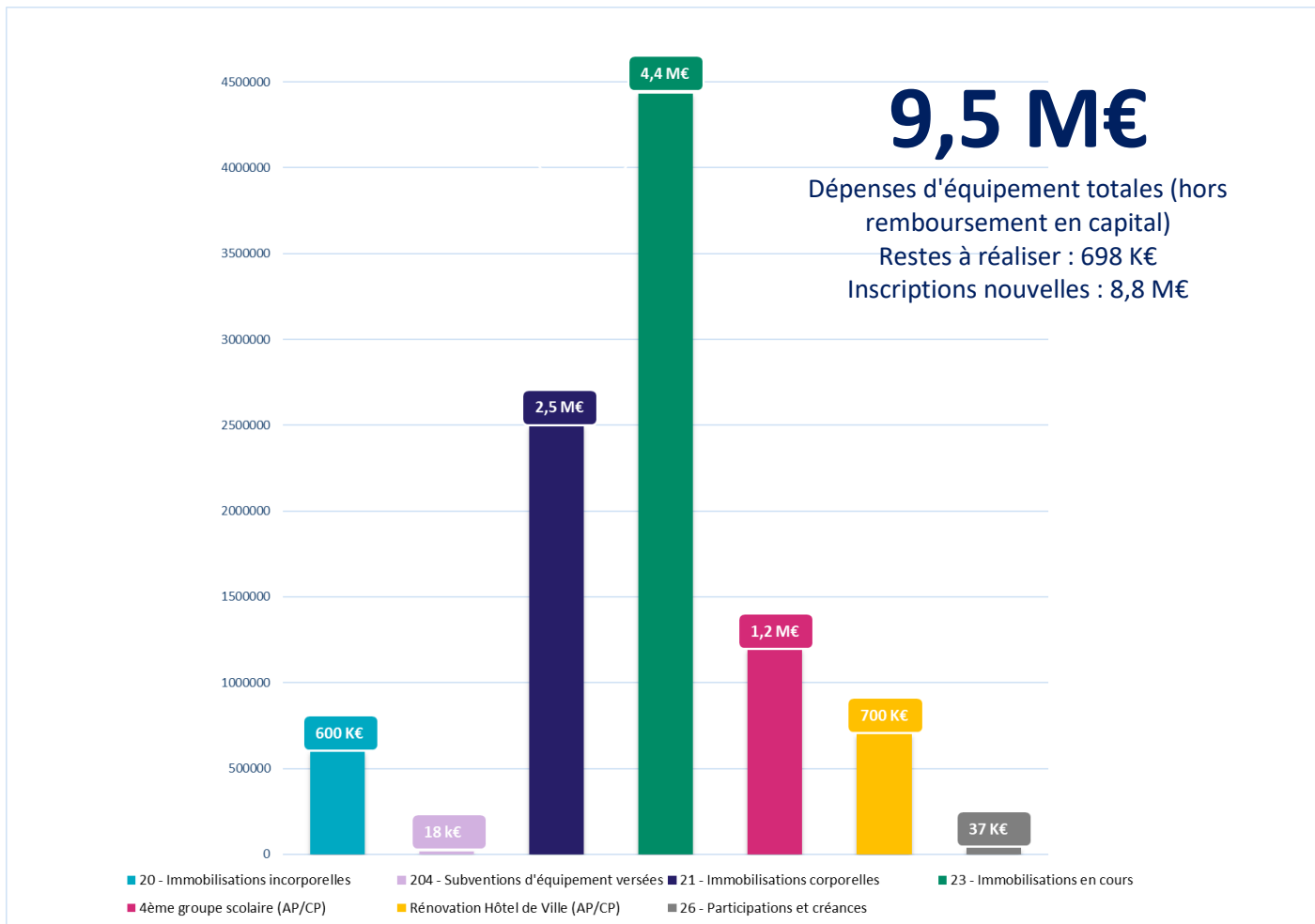
LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Le Plan Pluriannuel d’Investissements (PPI) se veut toujours ambitieux et doit permettre de répondre au projet politique et aux besoins croissants de la ville, notamment en termes d’équipements et de services.

Un certain nombre de projets vont continuer à avancer : la construction du 4^{ème} groupe scolaire, les travaux de rénovation de l’hôtel de ville, la rénovation des chaufferies (Grand Logis en 2024), le réaménagement des cours d’école (Vert Buisson en 2024).

2024 marquera également le lancement de nouveaux projets : aménagement de la plaine Yann-Fañch Kemener, le remplacement de la toiture Jacques Prévert, l’acquisition et l’entretien des équipements sportifs de Ker Lann, le lancement du schéma directeur immobilier et énergétique pour se mettre en conformité avec le décret tertiaire.

Le détail des investissements 2024 par chapitre est présenté dans le graphique ci-après :



23 - Immobilisations en cours

Restes à réaliser : 149 K€

Maitrise d'œuvre toiture JP, chaufferie VB, ravalement LGL, aménagement cour Champ l'Evêque

Inscriptions nouvelles : 4,3 M€

Toiture école Jacques Vert : 350 K€
 Travaux équipements Ker Lann : 420 K€
 Chaufferie LGL : 250 K€
 Aménagement plaine YFK : 240 K€
 Cheminements doux : 105 K€
 Contrôle accès équipements sportifs : 100 K€
 Sanitaires automatiques : 100 K€
 Aménagement cour VB : 80 K€
 Abri camion services techniques : 45 K€
 Non affecté à une opération : 2,6M€

204 - Subvention d'équipement versées

Projet culturel participatif

27 - Immobilisations financières

Dernier apport en capital Agence France Locale

21 - Immobilisations corporelles

Restes à réaliser : 496 K€

Mobilier, matériel services, entretien bâtiments, rénovation intérieure JP, vestiaires de foot, végétalisation cimetièrre ...

Inscriptions nouvelles : 2 M€

Chemin du Rosier : 566 K€
 Entretien bâtiments/logements : 250K€
 Matériels techniques services (Sport, LGL, entretien, écoles, espaces verts, jeux...) : 342 K€
 Acquisition foncier Ker Lann : 182 K€
 Acquisitions foncières diverses : 162 K€
 Matériel informatique et téléphonique : 126 K€
 Végétalisation ville : 80 K€
 Maison de la transition : 70 K€
 Comité piéton-vélo : 50 K€
 Amélioration sécurité JP : 45 K€
 Mobilier : 44 K€
 Véhicules : 40 K€
 Vestiaire de foot (solde) : 20K€
 Défense incendie Belliard : 20 K€

20 - Immobilisations incorporelles

Restes à réaliser : 53 K€

Etudes préopérationnelles ZAC multisites, étude optimisation LGL.

Inscriptions nouvelles : 547 K€

Schéma directeur immobilier et énergétique : 150 K€
 Refonte site internet : 50 K€
 Etude repérage des arbres : 30 K€
 Licences informatiques : 18 K€
 Annonces marchés : 5 K€

20231 - rénovation HDV

Crédit de paiement pour l'opération : maitrise d'œuvre et début des travaux

20221 - 4ème groupe scolaire

Crédit de paiement pour l'opération : maitrise d'œuvre et début des travaux

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Certaines dépenses sont pluriannuelles et doivent être votées dans le cadre d'APCP. La Ville de Bruz a deux programmes : le 4^{ème} groupe scolaire et la rénovation de l'hôtel de ville.

Suite au choix de l'architecte pour la construction du 4^{ème} groupe scolaire en 2023, les montants ont été affinés et il convient de réévaluer le programme pour le passer à 11 M€. Les crédits de paiement pour 2024 sont ouverts à hauteur de 1 200 000 €.

Pour le programme de l'hôtel de ville, il est toujours de 1 400 000 €. Les crédits de paiement pour 2024 sont proposés à hauteur de 700 000 €.

Intitulé AP/CP	Montant des AP				Montant des CP		
	AP votée	Révision 2023	Révision 2024	Total cumulé	Crédits antérieurs	Crédits de paiement 2024	Crédits ultérieurs
20221-4^{ème} groupe scolaire	9 300 000 €	200 000 €	1 500 000 €	11 000 000 €	228 225,44 €	1 200 000 €	9 571 074,56 €
20231 – Rénovation HDV	1 400 000 €	- €	- €	1 400 000 €	18 113,57 €	700 000 €	681 886,43 €

LES DEPENSES IMPREVUES

En nomenclature M57, les dépenses imprévues ne font plus l'objet d'une inscription budgétaire qui compte dans l'équilibre de la section.

L'organe délibérant peut cependant voter une autorisation de programme de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles.

Il est proposé, dans l'état annexe II-B1, de voter deux autorisations de programme de 100 000 € chacune de dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement.

4 – Les recettes d'investissement

Pour les recettes, il s'agit principalement des subventions d'investissement, du FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée), de l'affectation du résultat de l'exercice précédent.

Les recettes prévues pour le financement des investissements sont réparties dans le tableau ci-après :

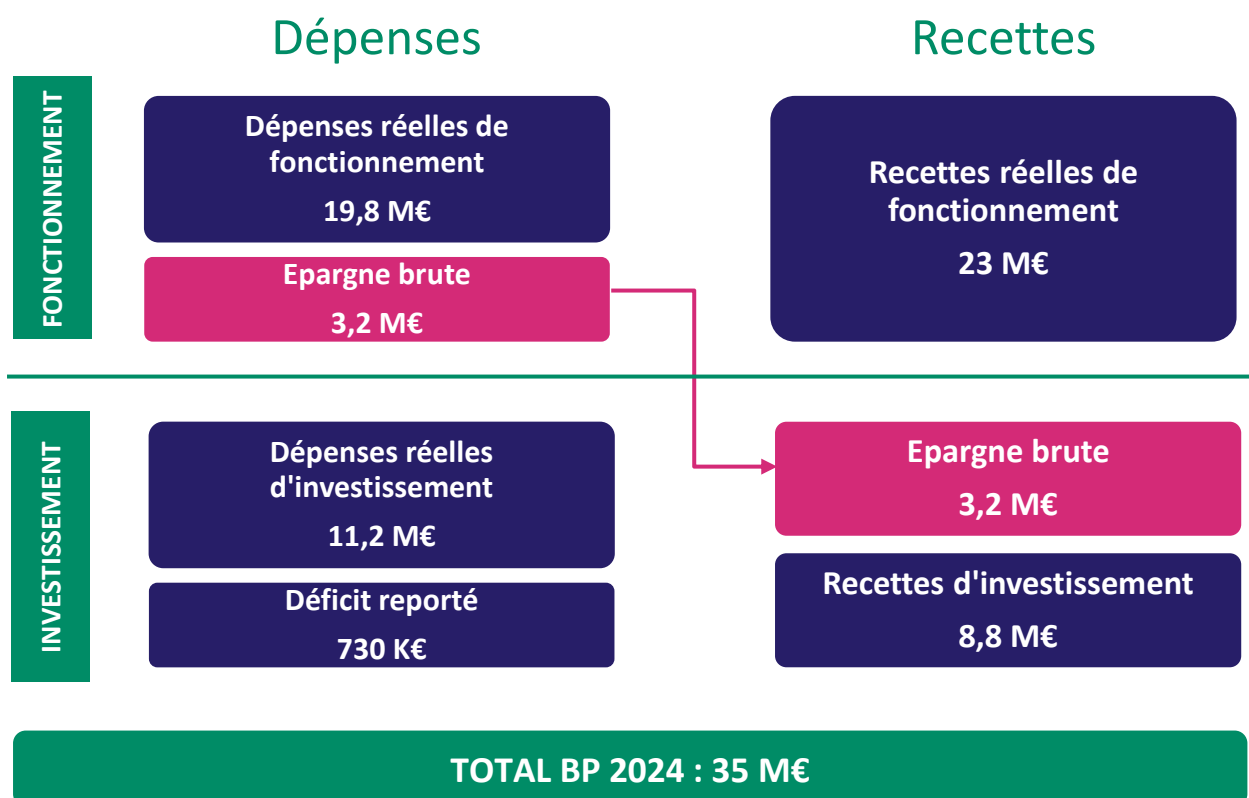
	BUDGET TOTAL 2023 (AVEC RAR)	BUDGET TOTAL 2024 (AVEC RAR)	EVOLUTION
024 - Produits des cessions	534 248 €	538 000 €	1 %
10 - Dotations et fonds divers	2 667 798 €	8 142 884 €	205 %
13 - Subventions d'investissement	733 134 €	158 044 €	-78 %
16 - Emprunt	40 000 €	- €	-100 %
TOTAL RECETTES REELLES	3 975 180 €	8 838 928 €	122 %
041 -Opérations patrimoniales	50 000 €	50 000 €	0 %

040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 904 200 €	2 000 000 €	5 %
021 - Virement de la section de fonctionnement	5 123 760 €	1 181 020 €	-77 %
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 053 140 €	12 069 948 €	9 %

Les dotations et fonds divers regroupent le Fonds de Compensation de la TVA (610 K€) et l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'année 2023 (7,5 M€). L'équilibre de la section est enfin réalisé grâce aux subventions (restes à réaliser à hauteur de 157 K€ pour le Moulin du Boël, la végétalisation du cimetière centre, l'aménagement de la cour d'école Champ l'évêque et la sonorisation du Grand Logis) et aux produits des cessions (vente de terrains) pour 538 K€ (vente de maisons 13 et 53 avenue Legault et places de parking Pagnol) pour des recettes réelles à hauteur de 8 838 928 €.

L'autofinancement (amortissements et virement de fonctionnement) pour 3,2 M€ vient finir d'équilibrer la section. Grâce au bon résultat de fonctionnement de l'année 2023 (excédent de la ZAC du Vert Buisson suite à la dissolution de la SPL NOA) qui est affecté à la section d'investissement en 2024, il ne sera pas nécessaire de contracter un emprunt pour financer les investissements.

En synthèse l'équilibre du budget principal se présente comme suit :

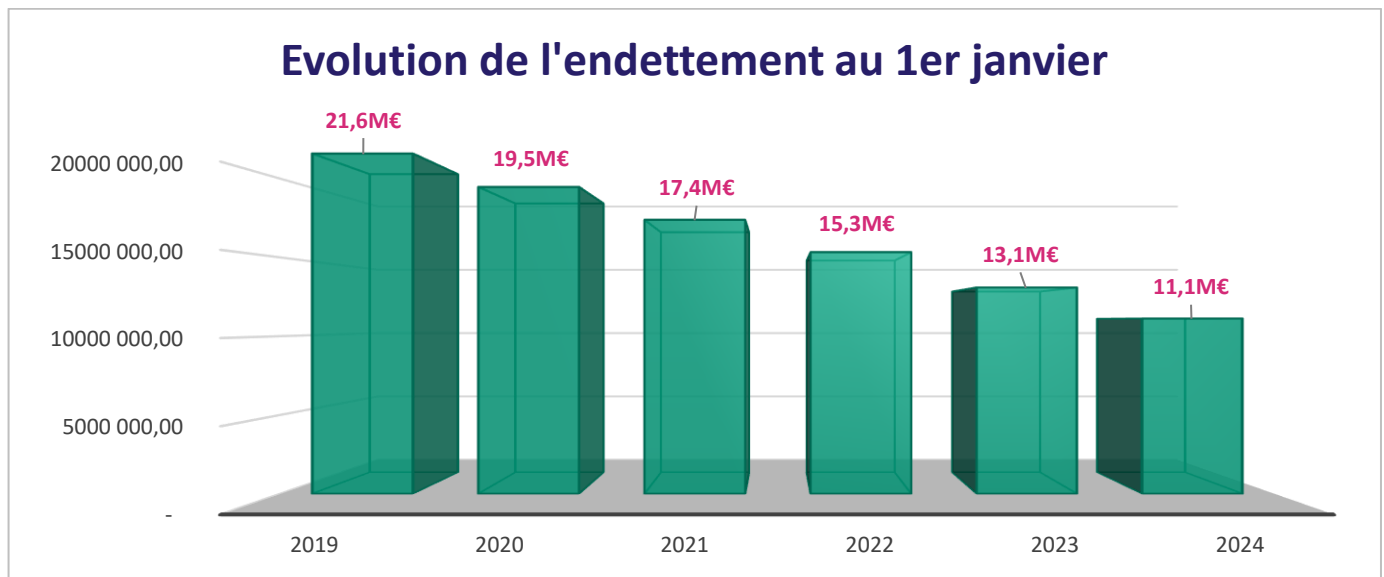


5 – L’encours de la dette

Le capital restant dû représente désormais 11,1 M€ au 01/01/2024 et diminue chaque année.

Il n’y a pas eu de nouvel emprunt depuis 2016 hormis 75 000 € en 2020 d’emprunt à taux 0 avec la Caisse d’Allocations Familiales pour la construction de l’Accueil de Loisirs à la Maison des Enfants.

La durée de vie moyenne de la dette (durée pondérée par le rythme de remboursement du capital emprunté) diminue progressivement de 3 ans et 11 mois en 2022 à 3 ans et 7 mois fin 2023.



6 – Les informations statistiques et financières

La déclinaison des principaux ratios financiers obligatoires est prévue par le Code Générale des Collectivités Territoriales.

La population totale de la Ville de Bruz, selon le dernier recensement, est de 20 118 habitants.

Ratios financiers	BP 2024
Ratio n°1 Dépenses réelles de fonctionnement/Population	923,23
Ratio n°2 Recettes réelles de fonctionnement/Population	1 270,98
Ratio n°3 Dépenses d'équipement brut/Population	357,52
Ratio n°4 Encours de la dette/Population	552,69
Ratio n°5 D.G.F./Population	119,73
Ratio n°6 Dépenses de personnel /D.R.F	56,48

Ratio n°7 D.R.F. + Remb de la dette en capital / R.R.F.	80,95
Ratio n°8 Dépenses d'équipement brut / R.R.F	25,77
Ratio n°9 Encours de la dette / R.R.F.	43,49
Ratio n°10 Epargne brute/ R.R.F.	27,36

LES BUDGETS ANNEXES

1 – Le budget annexe restauration

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET PRIMITIF 2024	EVOLUTION
70 – Produits des services	651 999,35 €	734 001 €	13 %
75 – Autres produits de gestion courante	497 000 € €	480 000 €	-3 %
TOTAL RECETTES REELLES	1 148 999,35 €	1 214 001 €	6 %
002 – Résultat de fonctionnement reporté	57 851,65 €	71 150 €	23 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 206 851 €	1 285 151 €	6 %
011 - Charges à caractère général	718 100 €	765 285,47 €	7 %
012 - Charges de personnel	399 999,13 €	409 250 €	2 %
65 – Autres charges de gestion courante	63 000 €	61 000 €	-3 %
TOTAL DEPENSES REELLES	1 181 099,13 €	1 235 535,47	5 %
042 – Opérations d'ordre de section à section	25 500 €	30 000 €	18 %
023 – Virement à la section d'investissement	251,87 €	19 615,53 €	7807 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 206 851 €	1 285 151 €	6 %

Les recettes de fonctionnement sont présentées à hauteur de **1 285 151 €** composées de :

- **734 001 € au chapitre 70** correspondant aux recettes réelles perçues au budget principal et reversées au budget annexe pour les repas scolaires, ALSH, adultes, multi-accueil et les goûters. Les recettes 2023 étaient supérieures à la prévision et depuis septembre 2023, les tarifs sont en augmentation de 6%. Avec prise en compte de ces deux données, la prévision est donc en hausse de 13% par rapport au BP 2023.
- **480 000 € au chapitre 75** de prise en charge du déficit par le budget principal. La prévision est donc plus faible que le BP 2023 mais le réalisé 2023 était à hauteur de 440 000 €. La prévision est prudente afin de faire face à l'augmentation des dépenses.
- **71 150 €** de reprise de l'excédent de fonctionnement de l'année 2023. Ce dernier permet d'atténuer le montant du virement d'équilibre et sert à financer le montant des investissements 2024 via le virement à la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont présentées en équilibre à hauteur de **1 285 151 €**.

Les charges à caractère général pour **765 285 €** soit 7% de plus que la prévision 2023 sont estimées de manière prudente et prennent en compte une augmentation de la ligne « alimentation » de 609 K€ à 645 K€ pour tenir compte de l'inflation et des nouveaux montants suite à l'attribution du nouveau marché en 2023.

Les charges de personnel sont de **409 250 €**, suivent le GVT, glissement vieillesse technicité, et augmentent de 2,31 %.

Enfin, la cuisine s'est dotée d'un logiciel pour mieux piloter son activité en 2023. Une somme de 6 000 € est prévue au chapitre 65 auquel s'ajoute les 55 000 € de paiement de la TVA proratisée.

En investissement, un budget est prévu pour le renouvellement de la plonge à hauteur de 50 000 €. Le tout s'équilibre avec la dotation aux amortissements de 30 000 €, le virement de la section de fonctionnement pour 19616 € ainsi qu'un excédent reporté de 724 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023 (dont RAR)	BUDGET PRIMITIF 2024	EVOLUTION
21 – Immobilisations corporelles	31 351 €	50 340 €	61 %
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	31 351 €	50 340 €	61 %
040 – Opérations d'ordre de section à section	25 500 €	30 000 €	18 %
021 – Virement de la section de fonctionnement	251,87 €	19 615,53 €	7688 %
001 – Résultat d'investissement reporté	5 599,13 €	724,47 €	-87 %
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	31 351 €	50 340 €	61 %

2 – Le budget annexe ZA Eperon

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		256 870,00	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		256 870,00
011 - Charges à caractère général	69 450,00				
65 - Autres charges de gestion courante	50,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement	69 500,00		Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00
042 - Variation des en-cours de prod. de biens	139 824,00		042 - Variation des en-cours de prod. de biens		144 559,87
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	3 200,47		043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		3 200,47
023 - Virement à la section d'investissement	44 345,53				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	187 370,00		Total des recettes d'ordre de fonctionnement		147 760,34
002 - Résultat de fonctionnement reporté			002 - Résultat de fonctionnement reporté		109 109,66
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		284 383,00	RECETTES D'INVESTISSEMENT		284 383,00
			16 - Emprunts et dettes assimilées		100 213,47
Total des dépenses réelles d'investissement	0,00		Total des recettes réelles d'investissement		100 213,47
040 - Variation des en-cours de prod. de biens	144 559,87		040 - Variation des en-cours de prod. de biens		139 824,00
			021 - Virement de la section de fonctionnement		44 345,53
Total des dépenses d'ordre d'investissement	144 559,87		Total des recettes d'ordre d'investissement		184 169,53
001 - Solde d'exécution reporté	139 823,13		001 - Solde d'exécution reporté		

En recettes de fonctionnement : Les lots 12 – 13 et 14 seront cédés au Département à titre gracieux pour la construction de la nouvelle caserne des pompiers. La date exacte de la cession n'est pas encore connue. Cette vente se matérialisera par une subvention du budget principal vers le budget annexe Eperon. Le dernier lot, n°15, sera vendu à Primmosens. La date n'étant pas connue, nous n'inscrivons pas de recette pour le moment. Une décision modificative sera prise au cours de l'année si la cession se concrétise.

En dépenses de fonctionnement : Des travaux de viabilisation pour les terrains cédés au Département sont prévus en 2024 ainsi que le suivi de la compensation des zones humides pour 69 450 €.

Les autres écritures concernent les écritures de stocks et d'équilibre du budget.